



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

**Séance du jeudi 12 septembre 2024**

Membres du Bureau en exercice : 33

Publié le : 20/09/2024

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Gilbert GAVIGNET

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00247

Rapport n°13 - Exposition photos MICRONORA :  
des savoir-faire horlogers aux technologies du futur

13  
**Exposition photos MICRONORA :  
des savoir-faire horlogers aux technologies du futur**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente**

Commission n°2	Date 28/08/2024	Avis Favorable
----------------	--------------------	-------------------

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion économique prospection »	Montant prévu au budget 2024 : 278 409 € Montant de l'opération : 9 000 €

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour la promotion et la valorisation par l'association MICRONORA de l'exposition photos MICRONORA « des savoir-faire horlogers aux technologies du futur » sur la période 2024-2026.

**I. Préambule**

Avant d'être Micronora, un salon horloger professionnel est organisé à Besançon dès 1949. En 1954, les premiers statuts de l'association qui deviendra Micronora en 1969 ont été formalisés. Le salon aura donc 75 ans en 2024 et les organisateurs souhaitent que l'édition 2024 soit l'occasion de faire rayonner encore davantage les microtechniques, leur histoire et les entreprises.

A l'heure de la réindustrialisation de la France, Micronora porte l'ambition de s'associer à la promotion des savoir-faire industriels et des capacités d'innovation qui se développent en région.

Le salon Micronora s'inscrit comme le rendez-vous international des micro-technologies, de la précision et de la miniaturisation pour tous les secteurs d'application. Quand les productions microtechniques sont à l'intérieur de tous nos objets du quotidien, il s'agit de rendre visibles les compétences, les savoir-faire, les personnes qui les conçoivent et les produisent et d'affirmer le rôle fédérateur de Micronora pour l'attractivité des entreprises de la région et des filières d'excellence de Grand Besançon Métropole : horlogerie, joaillerie-bijouterie, medtech-biotech, aéronautique, mobilités et numérique...

L'exposition a pour vocation de retracer chronologiquement le parcours du salon et de l'association devenus Micronora en 1969. Elle mettra en avant :

- Les périodes charnières ;
- Les personnalités qui ont permis la naissance et le développement du salon ;
- Les réalisations exemplaires qui ont posé les fondements du Micronora d'aujourd'hui ;
- Les productions horlogères et microtechniques ;
- Le développement des technologies et des métiers ;
- Un regard vers le futur ;
- Une frise chronologique pour présenter «le chemin parcouru» ;
- Les Microtechniques : évolution des techniques et technologies conduisant aux innovations marquantes et traçant la voie du futur.

L'exposition sera conçue, d'emblée, pour être itinérante et adaptable. L'exposition sera accompagnée de présentations / conférences / interventions d'entreprises et de salariés notamment auprès du public jeune. Démontée au lendemain de l'édition 2024 de Micronora (24 au 27 septembre), elle pourra être installée dans d'autres lieux : Supmicrotech ENSMM, Saline royale d'Arc-et-Senans Chambre

française d'horlogerie à Paris, salon EPHJ à Genève, Lycée Edgar Faure à Morteau, Lycée Jules Haag à Besançon...

Elle sera ensuite réutilisée sur Micronora en 2026, actualisée, et fera l'objet de la publication d'un livre qui retracera au travers de l'histoire de Micronora, l'évolution des techniques horlogères vers les micro-technologies du futur.

## II. Participation financière de GBM

Un budget * sur 3 ans	HT	TTC
<b>2024</b> Conception et mise en œuvre sur Micronora	123 000 €	147 600 €
<b>2025</b> Adaptation et mise en œuvre de l'itinérance Préparation du livre	62 000 €	74 400 €
<b>2026</b> Adaptation et mise en œuvre sur Micronora Edition et lancement du livre	64 000 €	76 800 €
	249 000 €	298 800 €

Pour GBM, l'objectif est de valoriser ses entreprises, son histoire industrielle, ses filières d'excellence et son écosystème innovant, de communiquer autour de cette exposition, d'y associer les entreprises et les acteurs économiques du territoire et d'engager avec MICRONORA une démarche de partenariat actif par la signature d'une convention triennale.

Grand Besançon Métropole souhaite soutenir financièrement à hauteur de 9 000 € TTC, en activant un partenariat « Micro » offrant :

- La visibilité de GBM sur les supports de communication (logo GBM) ;
- Une Interview et un rédactionnel de 500 signes dans le dossier de presse de l'exposition, dans les communications sur les réseaux sociaux et dispositifs de communication digitale ;
- Présentation du partenaire (500 signes) dans les pages partenaires du livre édité en 2026 ;
- 2 Invitations pour chacun des inaugurations et temps forts de l'exposition en 2024 lors du salon, d'octobre 2024 à Septembre 2026, lors de chacun des vernissages de l'itinérance, en 2026 lors du salon MICRONORA ;
- Associer GBM sur 3 ans, à tous les temps forts de la vie de l'exposition.

*M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la convention avec MICRONORA pour formaliser la participation financière de Grand Besançon Métropole à hauteur de 9 000 € TTC pour la promotion et la valorisation par l'association MICRONORA de l'exposition photos MICRONORA « Des savoir-faire horlogers aux technologies du futur »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Gilbert GAVIGNET  
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 12 septembre 2024 ci-après dénommée « la collectivité »,  
D'une part,

**Et :**

L'Association Micronora, dont le siège est à Besançon, MICRONORA, Micropolis / Parc des Expositions Boulevard Ouest, représentée par son Président Thierry Bisiaux,

Exposent ce qui suit :

**I. Préambule**

Avant d'être Micronora, un salon horloger professionnel est organisé à Besançon dès 1949. En 1954, les premiers statuts de l'association qui deviendra Micronora en 1969 ont été formalisés. Le salon aura donc 75 ans en 2024 et les organisateurs souhaitent que l'édition 2024 soit l'occasion de faire rayonner encore davantage les microtechniques, leur histoire et les entreprises.

A l'heure de la réindustrialisation de la France, Micronora porte l'ambition de s'associer à la promotion des savoir-faire industriels et des capacités d'innovation qui se développent en région.

Le salon Micronora s'inscrit comme le rendez-vous international des micro-technologies, de la précision et de la miniaturisation pour tous les secteurs d'application. Quand les productions microtechniques sont à l'intérieur de tous nos objets du quotidien, il s'agit de rendre visibles les compétences, les savoir-faire, les personnes qui les conçoivent et les produisent et d'affirmer le rôle fédérateur de Micronora pour l'attractivité des entreprises de la région et des filières d'excellence de Grand Besançon Métropole : horlogerie, joaillerie-bijouterie, medtech-biotech, aéronautique, mobilités et numérique...

L'exposition a pour vocation de retracer chronologiquement le parcours du salon et de l'association devenus Micronora en 1969. Elle mettra en avant :

- Les périodes charnières ;
- Les personnalités qui ont permis la naissance et le développement du salon ;
- Les réalisations exemplaires qui ont posé les fondements du Micronora d'aujourd'hui ;
- Les productions horlogères et microtechniques ;
- Le développement des technologies et des métiers ;
- Un regard vers le futur ;
- Une frise chronologique pour présenter «le chemin parcouru» ;
- Les Microtechniques» : évolution des techniques et technologies conduisant aux innovations marquantes et traçant la voie du futur.

L'exposition sera conçue, d'emblée, pour être itinérante et adaptable. L'exposition sera accompagnée de présentations / conférences / interventions d'entreprises et de salariés notamment auprès du public jeune. Démontée au lendemain de l'édition 2024 de Micronora (24 au 27 septembre), elle pourra être installée dans d'autres lieux : Supmicrotech ENSMM, Saline royale d'Arc-et-Senans Chambre française d'horlogerie à Paris, salon EPHJ à Genève, Lycée Edgar Faure à Morteau, Lycée Jules Haag à Besançon...

Elle sera ensuite réutilisée sur Micronora en 2026, actualisée, et fera l'objet de la publication d'un livre qui retracera au travers de l'histoire de Micronora, l'évolution des techniques horlogères vers les micro-technologies du futur.

## **II – Participation financière de GBM**

<b>Un budget * sur 3 ans</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>2024</b> <b>Conception et mise en œuvre sur Micronora</b>	<b>123 000 €</b>	<b>147 600 €</b>
<b>2025</b> <b>Adaptation et mise en œuvre de l'itinérance</b> <b>Préparation du livre</b>	62 000 €	74 400 €
<b>2026</b> <b>Adaptation et mise en œuvre sur Micronora</b> <b>Edition et lancement du livre</b>	<b>64 000 €</b>	<b>76 800 €</b>
	249 000 €	298 800 €

Pour GBM, l'objectif est de valoriser ses entreprises, son histoire industrielle, ses filières d'excellence et son écosystème innovant, de communiquer autour de cette exposition, d'y associer les entreprises et les acteurs économiques du territoire et d'engager avec MICRONORA une démarche de partenariat actif par la signature d'une convention triennale.

Grand Besançon Métropole souhaite soutenir financièrement à hauteur de 9 000 € TTC, en activant un partenariat « Micro » offrant :

- La visibilité de GBM sur les supports de communication (logo GBM) ;
- Une Interview et un rédactionnel de 500 signes dans le dossier de presse de l'exposition, dans les communications sur les réseaux sociaux et dispositifs de communication digitale ;
- Présentation du partenaire (500 signes) dans les pages partenaires du livre édité en 2026 ;
- 2 Invitations pour chacun des inaugurations et temps forts de l'exposition en 2024 lors du salon, d'octobre 2024 à Septembre 2026, lors de chacun des vernissages de l'itinérance, en 2026 lors du salon MICRONORA ;
- Associer GBM sur 3 ans, à tous les temps forts de la vie de l'exposition.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par Grand Besançon Métropole à hauteur de 9 000 € TTC pour la promotion et la valorisation par l'association MICRONORA de l'exposition photos MICRONORA « des savoir-faire horlogers aux technologies du futur ».

### **Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement**

La quote-part supportée par Grand Besançon Métropole s'élève à un montant de 9 000 € TTC pour la promotion et la valorisation par l'association MICRONORA de l'exposition photos MICRONORA « des savoir-faire horlogers aux technologies du futur » sur la période 2024-2026 pour un engagement sur 3 ans de 9 000 € TTC.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 9 000 € à la signature de la présente convention.

### **Article 3 - Engagement des parties**

L'Association Micronora s'engage à :

- Utiliser la subvention versée par Grand Besançon Métropole aux seuls objets de l'article 1 ;
- Transmettre le compte rendu financier annuel des événements liés à l'exposition photos MICRONORA « des savoir-faire horlogers aux technologies du futur » avant le 31 décembre de l'année N ;

- Citer Grand Besançon Métropole comme partenaire dans le plan média et de communication de l'exposition photos MICRONORA « des savoir-faire horlogers aux technologies du futur » avec la mention écrite « exposition organisée en partenariat avec Grand Besançon Métropole » et utiliser le logo de GBM sur tous les supports de communication papier et numérique ;

- Transmettre un bilan quantitatif et qualitatif des événements annuels organisés dans le cadre de l'exposition avant le 31 décembre de l'année N, conformément à l'article L 1611-4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

En aucun cas Grand Besançon Métropole ne prendra en charge un éventuel déficit de cette exposition. Toute annulation entraîne le retrait de plein droit de la subvention, sauf demande expresse et argumentée du bénéficiaire.

Cette demande fera l'objet d'une étude de Grand Besançon Métropole qui se réserve le droit de lui donner une réponse favorable ou défavorable.

#### **Article 4 - Durée**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

*Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....*

Pour l'Association MICRONORA,  
Le Président,

Thierry Bisiaux

Pour Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Anne VIGNOT